



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 21 Septembre à 17h45, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique le 07/09/2023.

Présents : Titulaires MM. PYCK, ANTY, FRAISSE, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, LOSTUZZO, DUHAMEL

Absent excusé M. LAZARUS pouvoir à M. DA SILVA.

2023 – 12 – 12IEME OPERATION LOT 2 : EXPLOITATION DE LA STEP DE PERSAN MODIFICATION DU MARCHÉ 1

Le Comité Syndical du S.I.A.P.B.E.

Vu la délibération 2021-11 du 29 juin 2021 attribuant le lot n°2 Transport et traitement des sous-produits d'épuration de la STEP de Persan, attribué au groupement conjoint et solidaire BUTIN SEDIC – SANET.

Vu l'article L-2194-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu l'évolution des quantités de sous-produits arrivant à la STEP de Persan et en particulier l'augmentation des quantités de graisses (+20% en 1 an).

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres Favorable du 21 Septembre 2023

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que compte tenu de l'évolution des quantités de sous-produits devient nécessaire de modifier les quantités prévisionnelles de sous-produits à traiter comme suit :

1	BOUES DESHYDRATEES	Unité	Qté	Prix U	Q modifiée	Variation %
1.5	Transport des boues sur le site de FERTIVALOIS	t	100	27 €	50	-50%
1.6	Transport des boues sur le site de LIANCOURT ST PIERRE	t	100	23 €	50	-50%
2	REFUS DE DEGRILLAGES					
2.1	Collecte et Transport vers le centre de traitement	U	55	75 €	53	-3,64%
3	GRAISSES					
3.1	Collecte et Transport vers le centre de traitement	U	12	650 €	17	+41,67%
3.2	Traitement des graisses	t	100	179 €	160	+60%
4	SABLES					
4.2	Collecte et Transport vers le centre de traitement	U	4	350 €	6	+50%
4.3	Traitement des sables	t	30	115 €	25	-16,67%

Cela entraine une nouvelle répartition financière acceptée par les co-traitants

Opérateur économique	Part initiale du marché	Part finale du marché	Variation HT	Variation en %
BUTIN SEDIC	108 775 €	106 250 €	-2 525 €	-2,32%
SANET	25 700 €	39 690 €	13 990 €	+54,44%
Montant total HT	134 475 €	145 940 €	11 465 €	+8,53%

Monsieur le Président indique que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 21 septembre 2023 a approuvé les modifications du marché proposées.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 095-200093680-20230921-202312-DE



Le Comité Syndical, après l'exposé qui précède délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- d'ACCEPTER les modifications du marché introduites,
- d'AUTORISER le Monsieur le Président à notifier au groupement d'entreprise, la modification n°1 du marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé pour copie conforme.